

Synthèse des contrats confédéraux



Protéger les adhérents, encourager et sécuriser l'action militante :

la traduction concrète avec la Macif.

Des contrats sur mesure pour tous les adhérents CGT à jour de leurs cotisations :

- **solidarité vie syndicale ;**
- **responsabilité civile défenseurs juridiques.**

Solidarité vie syndicale

Une protection aux garanties optimales pour tout accident survenu dans le cadre de votre activité syndicale (ex. vous vous blessez au cours d'une manifestation syndicale). Ce plan de protection s'articule autour de trois garanties.

1 La responsabilité civile

Tout adhérent est susceptible d'occasionner des dommages à autrui au cours de ses activités syndicales. Dans le cas où **son contrat personnel lui ferait défaut**, Solidarité Vie Syndicale permet d'indemniser les tiers victimes pour tous les dommages corporels, matériels qui constituent leur préjudice.

2 Les dommages corporels dus à un accident

- **Décès** : un capital est versé aux bénéficiaires, ainsi que des frais d'obsèques.
- **De plus, une indemnité est versée** à chaque enfant en cas de décès de l'adhérent ou quand celui-ci est atteint d'une invalidité d'au moins 66 %.
- **Les pertes de salaires** : pour un arrêt de travail de plus de 15 jours, versement dès le premier jour d'une indemnité égale à 90 % de la perte réelle de salaire net imposable.

Les prestations, versées en **complément** de celles allouées par les régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, sont dues pendant une période maximum de **18 mois**.

- **Invalidité** : les indemnités versées sont calculées proportionnellement au taux d'invalidité retenu.

3 L'assistance

Les militants qui se déplacent en dehors de la France métropolitaine dans le cadre d'un mandat confié par la confédération ou l'une de ses

structures bénéficient des prestations prévues par Macif Assistance.

Il s'agit de garanties d'assistance-rapatriement qui peuvent être mises en œuvre à la suite d'événements graves tels que : **maladie, accident corporel, décès, décès du conjoint ou d'un proche**.

Mais aussi en cas de vol et perte de papiers d'identité, de documents bancaires ou d'argent.

Responsabilité civile défenseurs juridiques

Le militant qui assure la défense des adhérents en conflit avec leur employeur **s'expose** à commettre des erreurs et ainsi à engager sa **responsabilité** à l'égard des personnes défendues.

Ces dernières n'hésitent pas à demander réparation devant les tribunaux du préjudice qu'elles estiment avoir subi.

Ce contrat a pour objet de prendre en charge les conséquences pécuniaires que pourraient supporter les défenseurs juridiques **mandatés par l'organisation** lorsqu'ils assistent un adhérent dans le règlement de son litige relevant du droit du travail.

Pour ces deux contrats, quelle que soit la garantie mise en jeu, la déclaration doit être adressée à la confédération CGT :

→ ✉ **Espace vie syndicale**
263 rue de Paris
93516 MONTREUIL Cedex

La CGT dans le groupe Macif

En 2004, la signature d'une déclaration commune entre les dirigeants des cinq syndicats et la Macif confirme la volonté partagée de poursuivre une démarche marquée par le pluralisme et le consensus.

La diversité des hommes et des femmes qui ont concouru au développement de la Macif en témoigne. C'est aussi un engagement et un soutien à la stratégie du Groupe qui propose maintenant une couverture globale à ses sociétaires avec des protections en santé, prévoyance, épargne...

1 Extrait de la déclaration commune signée le 14 septembre 2004 par les cinq confédérations :

« Défendre les intérêts des familles face aux risques sociaux, améliorer constamment le service rendu aux adhérents, privilégier l'individu et non la recherche du profit, travailler à plus de solidarité et de lien entre les Hommes, responsabiliser chacun face aux enjeux de notre société : tel est le dessein humaniste partagé par la Macif et ses partenaires qui allie à la performance économique une plus-value sociale. »

2 Rappel

Nous attirons votre attention sur le fait que les contrats confédéraux ne permettent pas de couvrir les structures (CR, UD, UL, mais aussi sections syndicales, syndicats ou fédérations) de la CGT qui disposent de locaux en tant qu'occupant à titre gratuit, locataire ou propriétaire ; elles doivent impérativement être assurées pour : les dommages causés aux biens de la CGT en cas de sinistre : incendie, tempête, dégâts des eaux, vol...

Le mode de gouvernance du groupe Macif porte en lui une différence majeure qui le distingue de ses concurrents.

En effet, tout l'édifice démocratique est fondé sur le vote des 4,8 millions sociétaires Macif et de près d'un million d'adhérents Macif-Mutualité qui élisent près de 2 200 délégués, dont 460 sont mandatés par la CGT qui contribuent à élire les administrateurs du groupe dont 9 représentants de la CGT.

Parties prenantes de cette gouvernance, la CGT agit au quotidien et anime la vie démocratique du groupe Macif grâce à l'implication des coordinateurs nationaux et régionaux jusqu'au sein du conseil d'administration où elle partage les orientations stratégiques du groupe Macif et concourt à son rayonnement.

Vous aussi, par votre organisation, vous pouvez devenir délégué du Groupe Macif et ainsi contribuer à défendre notre modèle d'entreprise.

→ ✉ **Les réponses sont dans les points d'accueil Macif ou contactez-nous à l'adresse suivante : partenariat@macif.fr.**

Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et les limites prévues dans les contrats.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 2 et 4, rue Pied de Fond 79000 Niort.



LA SOLIDARITÉ EST UNE FORCE